

Décision du ministère à la suite du processus de règlement des différends.

PAFIO 02_2025 : projets de fermetures de chemins visant la restauration de l'habitat du caribou montagnard.

Fiche : FI_PAFIO_fermeture_solu_04_accès

CONTEXTE

Une consultation publique portant sur des travaux de démantèlement de 549 kilomètres (km) de chemins (annexe 1) dans le cadre de travaux visant la restauration de l'habitat du caribou montagnard a été effectuée en mars 2025. En parallèle, des consultations ont aussi été réalisées auprès de partenaires ciblés, dont la municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Gaspésie.

Le projet de fermeture de chemins découle des travaux de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Gaspésie. Travaillant par consensus, soit par l'identification de solutions aux enjeux auxquels tous les membres acceptent de se rallier, la TGIRT souligne l'importance de réduire le taux de perturbation dans la zone d'habitat en restauration (ZHR) du caribou montagnard de la Gaspésie, cible la fermeture de chemins dans le massif de conservation comme action prioritaire à réaliser et presse le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) d'agir. Parmi les travaux d'intérêt à cet effet, notons :

- Le [VOIC rétablissement du caribou](#), qui stipule notamment que :
« ... la zone d'habitat essentiel constitue le cœur des habitats fréquentés par le caribou montagnard de la Gaspésie; c'est la zone prioritaire à restaurer. La fermeture de chemins a été ciblée comme une mesure prioritaire..., le MRNF prévoit procéder, dans les secteurs névralgiques, au démantèlement et au reboisement de chemins multiusages. »
- Le [VOIC Développement et entretien intégrés de la voirie forestière](#) qui propose de :
« ... établir un plan de gestion de la voirie forestière pour la région, ce qui devrait fournir des solutions pour répondre à l'enjeu de la qualité de l'eau et la fragmentation de la matrice forestière. »
- Le [Plan de gestion de la voirie forestière](#) (TGIRT) qui priorise comme :
« Solution 1 : La fermeture des chemins existants, dans le but : d'augmenter la superficie de forêt d'intérieur, réduire les perturbations de l'habitat du caribou, réduire la perte de superficie productive, réduire les risques d'érosion et d'apport de sédiments vers les cours d'eau. »

- Le [Mémoire de la TGIRT sur le caribou montagnard de la Gaspésie](#) qui recommande :
 « Recommandation 5 - Les membres de la TGIRT recommandent de diminuer rapidement le nombre de chemins dans la zone d'habitat essentiel (ZHE) et dans sa périphérie. »

Par souci de cohérence gouvernementale, la Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (DGFo-11) s'est également appuyée sur les intentions d'orientations gouvernementales inscrites au document [Projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024](#) afin de proposer la fermeture de chemins dans des secteurs névralgiques.

À la suite de l'analyse des commentaires reçus de la part des communautés autochtones, du public, des membres de la TGIRT et des consultations ciblées, une proposition d'harmonisation a été présentée à la TGIRT. Rappelons que le processus prévu en Gaspésie est d'assurer l'harmonisation via la TGIRT.

Aussi, considérant la sensibilité du dossier dans le contexte d'incertitude créé par les nombreux reports d'une stratégie Caribou, la DGFo-11 a tenu, en marge de la TGIRT, plusieurs discussions avec la MRC de La Haute-Gaspésie : 3 rencontres, dont 2 avec l'ensemble des élus. D'abord pour présenter la proposition initiale de fermeture de chemins et tout le processus qui y a conduit, puis pour présenter une proposition d'harmonisation tenant compte de l'ensemble des préoccupations émises. Cette proposition, présentée en TGIRT, se décline ainsi :

Considérant :

- Que tous les travaux de la TGIRT des dernières années soulignent l'importance de réduire le taux de perturbations dans les zones d'habitat en restauration et cible la fermeture de chemin dans le massif de conservation comme action à réaliser prioritairement et pressent le MRNF d'agir.
- L'importance de réduire le taux de perturbation dans la ZHR;
- La nécessité de collaborer au maintien du certificat FSC;
- Le souhait des communautés autochtones de participer au projet d'un point de vue opérationnel;
- Que les consultations ont permis de voir que la majorité des organisations et citoyens sont favorables au projet;
- Que les commentaires défavorables portent essentiellement sur la perte d'accès au territoire pour pratiquer la chasse dans les zones ciblées par la fermeture; sans y en restreindre la pratique;

- Qu'en moyenne, 460 km de chemin sont implantés, améliorés ou font l'objet de réfection en Gaspésie chaque année;
- Que des budgets sont disponibles pour des travaux en 2025;
- Que la DGFO-11 a étudié la possibilité de maintenir certains accès supplémentaires aux accès identifiés en amont de la démarche, mais que cette façon de faire ne permet pas d'atteindre pas l'objectif de réduction du taux de perturbation.

La DGFO propose d'aller de l'avant, graduellement, avec une proposition de fermeture de chemins ainsi :

1. Pour le secteur situé entièrement sur le territoire de la réserve faunique des Chic-Chocs (128 km) : procéder à la fermeture des chemins en deux étapes, soit 1) affichage au cours de l'été 2025 et 2) fermeture en 2026. Cette stratégie vise à permettre à la SEPAQ d'honorer les forfaits déjà vendus pour la saison de chasse 2025-2026. Un ajustement pourrait avoir lieu à la suite d'une visite terrain avec la SÉPAQ. Le résultat final sera envoyé aux membres de la TGIRT;
2. Pour le secteur Lac Vison situé à la frontière entre la réserve faunique des Chic-Chocs et le territoire « libre » : procéder à la fermeture des chemins sur le territoire de la SÉPAQ et trouvant leurs origines sur la réserve faunique ou enclavés par celle-ci., soit environ 98 km de chemins sur les 207 km proposés. Les chemins fermés illustrés en annexe 2 sont déclinés ainsi :
 - Chemins Lidar (impraticable) 65,6 km, représente 67 % de la fermeture totale;
 - Chemins Routard 32,7 km, représente 33 % de la fermeture totale;
 - 18,1 km à l'intérieur de la réserve faunique
 - 14,6 km sur le territoire « libre »

Le projet est prévu en deux étapes, soit 1) un affichage au cours du printemps 2025 et 2) une fermeture à l'été 2025.

3. Pour les autres chemins ayant fait l'objet de consultation pour ce secteur, une fermeture graduelle est envisagée une fois le projet pilote pour les caribous montagnards de la Gaspésie en vigueur. Un retour à la TGIRT sera fait avant toute autre fermeture.

Des 549 km proposés en consultation, seulement 14,6 km de chemin praticable sur le territoire dit « libre » sont proposés en fermeture avec la mesure d'harmonisation proposée. Ce qui représente 2,7% des chemins en consultation.

Un tableau résumé des distances par secteur proposées en fermeture est disponible à l'annexe 3

CONSTATS :

1. À la suite de deux rencontres d'harmonisation avec la TGIRT, une rencontre de médiation comme prévue au processus de règlement des différends et trois rencontres avec la DGFO 11, la MRC est la seule organisation qui s'oppose à la proposition. À noter que la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et l'Association des trappeurs se sont abstenues de prendre position.
2. Les membres de la TGIRT considèrent que la fermeture doit avoir lieu.
3. La MRC a participé à l'élaboration des valeurs, objectifs et indicateurs et cibles ainsi qu'au plan de gestion de la voirie qui cible la fermeture de chemins dans le massif de conservation comme action prioritaire à réaliser prioritairement;
4. Les plans opérationnels doivent se référer à la stratégie d'aménagement, c'est-à-dire le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et les VOIC qu'ils contiennent.
5. La MRC est cosignataire du mémoire de la TGIRT sur le caribou montagnard de la Gaspésie réalisé lors de la consultation de la commission indépendante en 2022 qui recommande de diminuer rapidement le nombre de chemins dans la ZHE et dans sa périphérie.

Le processus de gestion intégrée en Gaspésie implique la TGIRT qui est régie par des règles de fonctionnement et de composition. Voici quelques éléments des [Règles de fonctionnement et composition](#) pris en compte lors du processus de prise de décision :

- La recherche d'un consensus permet aux participants de collaborer pour rendre des décisions qui dépassent les intérêts individuels au profit des intérêts collectifs de la TGIRT. Les participants cherchent des pistes de conciliation en considérant leurs préoccupations, intérêts, et ceux des autres participants. Ils doivent saisir l'occasion de prendre part à la recherche d'une solution créative et d'options qui profitent à tout le monde.
- Aucun participant à la TGIRT ne peut bloquer, par un veto, ni les activités qui s'y déroulent, ni les recommandations discutées. En cas de désaccord profond, un ou plusieurs participants peuvent se retirer du consensus et demander que leur opposition soit inscrite dans le compte rendu de la rencontre de la TGIRT. Les parties en désaccord peuvent demander que soit enclenché le processus de règlement des différends afin de dénouer les impasses pouvant survenir.
- Les participants, bien qu'ils représentent leur organisation, doivent s'engager à poursuivre un objectif consensuel axé sur l'intérêt commun. Dans l'optique de la recherche de cet intérêt commun, les résultats ne peuvent répondre uniquement aux intérêts et aux préoccupations propres à chaque participant. Les résultats des discussions doivent refléter la recherche de cet intérêt commun.

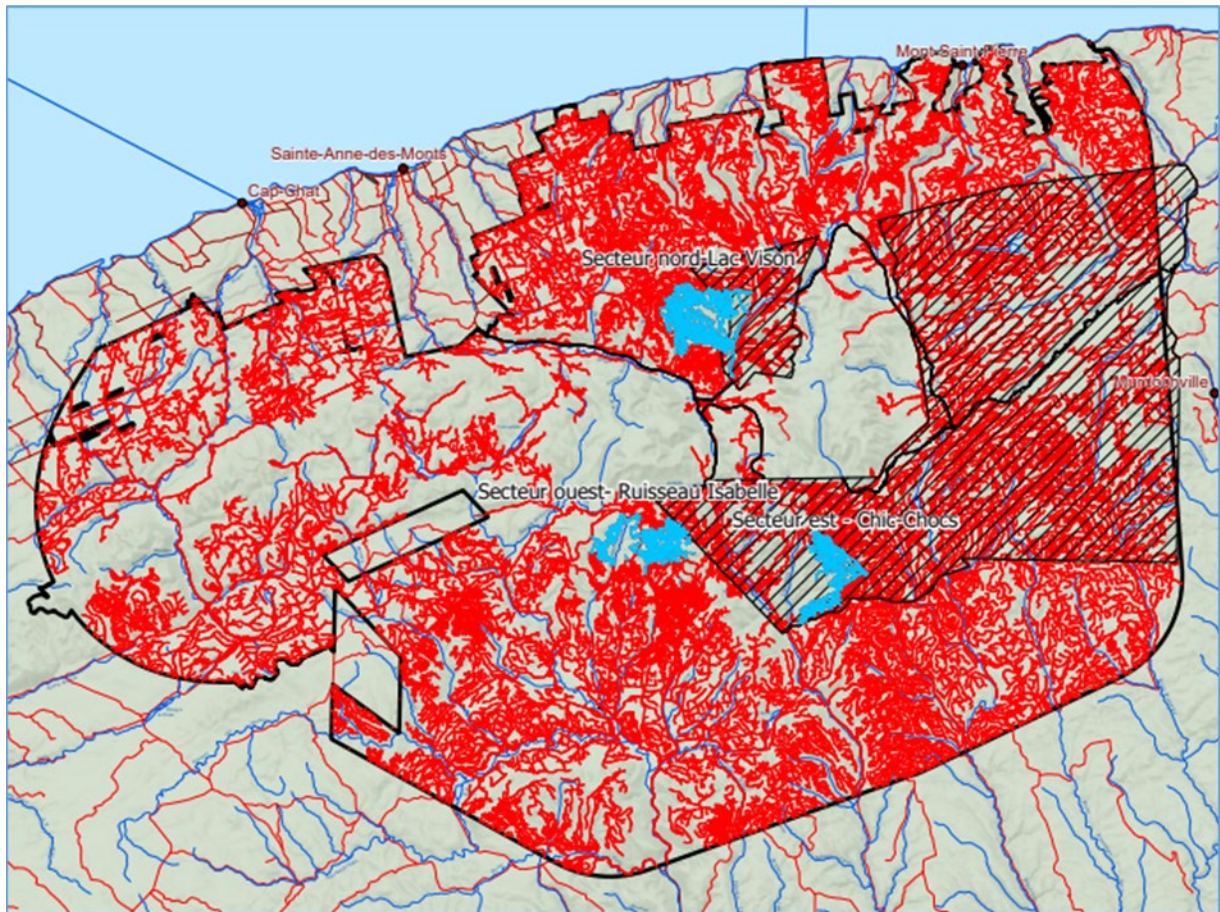
DÉCISION :

Considérant que :

- La proposition initiale a été fortement modifiée pour tenir compte de la position de la MRC de La Haute-Gaspésie (qui est de « fermer les chemins de la SÉPAQ en priorité et d'éviter les fermetures sur le territoire « libre » d'ici à l'adoption d'une stratégie Caribou »), de sorte que tous les chemins en territoire « libre » ont été retirés de la proposition, à l'exception de ceux essentiellement devenant enclavés par la fermeture de chemins de la SÉPAQ.
- Le projet de fermeture de chemins s'inscrit dans une démarche régionale concertée ;
- Dans le contexte de récupération du chablis qui s'amorce, l'importance de présenter des actions de restauration actives afin de réduire le taux de perturbation dans la ZHR apparaît nécessaire au maintien du certificat FSC.
- L'ensemble des membres de la TGIRT de la Gaspésie, à l'exception de la MRC, considèrent que le projet de fermeture de chemins doit avoir lieu et que la proposition de la DGFO-11 répond aux préoccupations émises par la MRC;
- La MRC n'a fourni aucune contre-proposition ou proposition afin de trouver une solution concertée, même lors de la rencontre de médiation ;
- Le conseil de la MRC impose un veto menant à l'enclenchement d'un processus de règlement des différends et ultimement à une décision du Ministère;

Dans ce contexte, le ministère a décidé d'approuver la proposition modifiée proposée en TGIRT telle que représentée à la fiche FI_PAFIO_fermeture_solu_04_accès en annexe 4.

ANNEXE 1 : Localisation des chemins en consultation

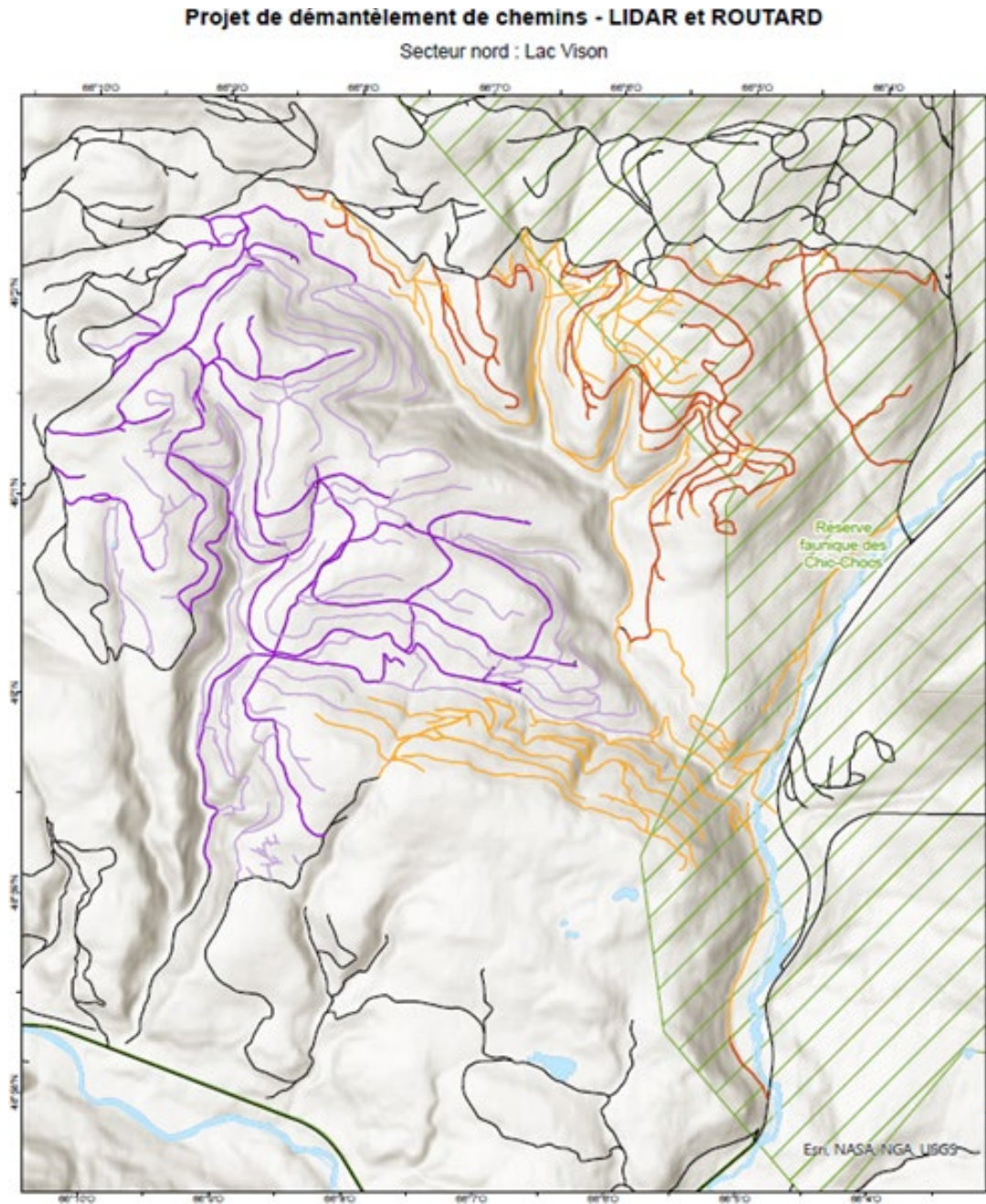


ANNEXE 2 : Secteur du secteur nord – Lac Vison visée par la fermeture en 2025

Mauve : Chemins non prévus en fermeture

Brun : Chemins praticables proposés en fermeture

Jaune : Chemins non praticables proposés en fermeture



ANNEXE 3 : Tableau résumé des km par secteur

Secteurs	Nombre de km soumis en consultation	Nombre de km proposés en fermeture en 2025 et/ou 2026	Nombre de km à harmoniser une fois le projet pilote officialisé
Secteur Nord (secteur à la frontière réserve faunique / territoire libre)	207 km	98 km dont 14,6 km de chemins praticables sur le territoire dit « libre » (affichage et fermeture 2025 des chemins situés dans la réserve faunique ou enclavés par celle-ci)	109 km
Secteur Sud-Ouest (secteur en territoire libre seulement)	214 km		214 km
Secteur Sud-Est (secteur réserve faunique seulement)	128 km	128 km (affichage 2025 et fermeture 2026)	
Total	549 km	208 km	341 km

ANNEXE 4 : Fiche FI_PAFIO_fermeture_solu_04_acces approuvée

Numéro de la fiche

R11-U63-VPAFIOFC-0004

Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 112-63 Fiche – Évaluation des solutions possibles aux préoccupations - PAFIO
--

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Chasseur 4 Adepte de récréotourisme 3 Citoyen 4 FédéCP-GIM SÉPAQ MRC	
2. PRÉOCCUPATION	
Usage : X	
Opérationnelle :	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
« Si tous les chemins sont fermés il n'y aura plus de chasse possible dans ce secteur. Il sera donc plus difficile pour le gouvernement de gérer les populations d'espèces faunique et nuira par le fait même à l'économie de la région. » « Un tel projet a un impact sur l'accès aux territoires libres permettant l'accès à la nature » « Vous détruisé un secteur de chasse de la réserve Chic Chocs et aussi des sentiers vélo, ski de fond et équestre » (citoyen) « L'appropriation excessive de ces chemins par certains usagers, notamment des chasseurs, restreint l'accès à une grande partie de la population, limitant ainsi les possibilités pour les amateurs de nature. » « Pour certains, il y a une forme de sécurité alimentaire en lien avec l'activité de la chasse » « Il est inacceptable que l'on prive les gens de leur droit de profiter du plein air sous prétexte de protéger une poignée d'animaux. » « Les chasseurs, motoneigistes, quadistes qui utilisent ces chemins génèrent de bonnes retombées économiques locales. » « La fermeture de chemins forestiers risque de concentrer un trop grand nombre de chasseurs dans des secteurs restreints, ce qui pourrait entraîner des conflits d'usage et des tensions sur l'occupation du territoire. »	

« Une approche plus équilibrée permettrait d'éviter de nombreux inconvénients. »

« la fermeture de chemins sur le territoire public dit libre est **susceptible d'avoir d'importantes conséquences socioéconomiques négatives** sur une multitude de secteurs d'activité, dont le récréotourisme, la chasse, l'aménagement forestier, les travaux sylvicoles et le développement éolien »

« le conseil de la **MRC de La Haute-Gaspésie ne s'oppose pas à la fermeture de chemins situés dans les territoires fauniques structurés gérés par la Sépaq**, dont celui de la Réserve faunique des Chic-Chocs, et dans le parc national de la Gaspésie »

« • Considérant les impacts limités sur nos opérations et que l'accès demeure suffisant pour garantir la sécurité des usagers, **la Sépaq n'a pas d'objection au projet de fermeture dans les secteurs Nord et Sud-Ouest.** (commentaire SÉPAQ)

• Considérant les impacts importants sur l'un de nos secteurs de chasse (secteur 16) dont **les séjours pour la saison 2025 sont tous déjà vendus avec la cartographie du réseau de chemins actuels, il serait souhaitable de débiter les travaux du secteur Sud-Est à partir de 2026 seulement.** »

Carte jointe : Oui ☒ Non ☐

3. ENJEU

Accès au territoire

4. OBJECTIF

Permettre à la population de pratiquer différentes activités comme la chasse, la pêche, la villégiature, les randonnées et le travail.

5. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR

Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:

[VOIC rétablissement du caribou](#)

...la zone d'habitat essentiel constitue le cœur des habitats fréquentés par le caribou montagnard de la Gaspésie; c'est la zone prioritaire à restaurer.

Les chemins facilitent le déplacement des prédateurs, diminuent la qualité d'habitat du caribou et augmentent le dérangement par les humains ayant comme résultat une diminution de la fréquentation du caribou pour un territoire donné. De plus, les chemins contribuent fortement au taux de perturbation global de l'habitat du caribou de la Gaspésie.

La fermeture de chemins a été ciblée comme une mesure prioritaire par les équipes de rétablissement du caribou de la Gaspésie. La fermeture de chemin constitue en effet un moyen concret de restauration d'habitat dans une matrice où le taux de perturbation à long terme est élevé. Afin de réduire l'empreinte des perturbations à long terme dans l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie, **le MFFP prévoit procéder, dans les secteurs névralgiques, au démantèlement et au reboisement de chemins multiusages.** Le Ministère examinera les caractéristiques et l'utilisation de chaque chemin avant d'inclure ces travaux à la planification forestière. De plus, avant de faire des interventions, des consultations seront menées, comme il est prévu dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

VOIC Développement et entretien intégrés de la voirie forestière

L'accès aux forêts du domaine de l'État a toujours eu une importance primordiale pour une multitude d'utilisateurs de la Gaspésie. La voirie forestière permet à la population de pratiquer différentes activités comme la chasse, la pêche, la villégiature, les randonnées et le travail.

Le comité travaillera à **établir un plan de gestion de la voirie forestière pour la région**, ce qui devrait fournir des solutions pour répondre à l'enjeu.

Plan de gestion de la voirie forestière

7.1 SOLUTION 1. FERMETURE DE CHEMINS : CHEMINS EXISTANTS

Enjeux liés : Fragmentation du couvert forestier et qualité de l'habitat aquatique

Buts : Augmenter la superficie de forêt d'intérieur, réduire les perturbations de l'habitat du caribou, réduire la perte de superficie productive, réduire les risques d'érosion et d'apport de sédiments vers les cours d'eau.

Tronçons de chemins ciblés

- ☐ Chemin problématique pour le maintien de la qualité de l'habitat aquatique et inutilisé suite à la construction d'une voie de contournement
- ☐ **Chemin situé dans l'aire de répartition du caribou 1**
- ☐ Chemin traversant ou situé près de la limite d'un territoire faunique structuré
- ☐ Chemin traversant ou situé près d'une aire protégée
- ☐ Chemin situé dans un COS où le maintien de blocs compacts est problématique
- ☐ Chemin sans issue (sans embranchement secondaire)

Mémoire de la TGIRT sur le caribou montagnard de la Gaspésie

Recommandation 5 - Les membres de la TGIRT recommandent de diminuer rapidement le nombre de chemins dans la ZHE et dans sa périphérie. Les membres de la TGIRT recommandent v la mise en place d'un plan de gestion de la voirie fait en concertation avec la TGIRT. De plus, les membres de cette table recommandent d'instaurer des mesures de compensation afin de faciliter la mise en œuvre des mesures préconisées par le plan de gestion et d'en diminuer les impacts socio-économiques.

Projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024

Ligne directrice 1 : Réduire le taux de perturbations dans les zones d'habitat en restauration

Afin de favoriser l'autosuffisance des populations de caribous forestiers et de caribous montagnards, il faut tendre vers un taux de perturbations de 35 % dans les ZHR. En d'autres mots, **dans les secteurs perturbés, il faut restaurer activement l'habitat.**

Portrait de la voirie forestière des 5 dernières années : (IF : moins de 12km)

En moyenne, 175 km de nouveau chemin sont implantés chaque année en Gaspésie.

	2019	2020	2021	2022	2023	Total général	Moyenne annuelle
Amélioration	34,9	36,0	16,9	24,4	24,6	136,9	27,4
Implantation	89,9	62,3	57,7	27,6	54,7	292,1	58,4
Réfection	188,4	205,4	130,7	57,6	127,8	709,8	142,0
Total	313,2	303,7	205,2	109,6	207,1	1138,7	227,7

11262							
	2019	2020	2021	2022	2023	Total général	Moyenne annuelle
Amélioration	0,4	3,4	11,0	0,1	8,8	23,6	4,7
Implantation	96,7	89,6	75,1	53,2	66,4	380,9	76,2
Réfection	68,8	44,2	80,5	24,7	45,7	264,0	52,8
Total	165,8	137,2	166,6	78,0	120,9	668,5	133,7

11263							
	2019	2020	2021	2022	2023	Total général	Moyenne Annuelle
Amélioration	0,3		3,5	3,3	5,4	12,5	2,5
Implantation	37,9	24,9	48,3	16,5	76,5	204,1	40,8
Réfection	8,0	41,0	71,2	71,7	82,1	274,1	54,8
Total	46,2	65,9	123,1	91,5	164,0	490,7	98,1

6. SOLUTIONS POTENTIELLES

Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :

Considérant :

- Que tous les travaux de la TGIRT des dernières années soulignent l'importance de réduire le taux de perturbations dans les zones d'habitat en restauration et cible la fermeture de chemin dans le massif de conservation comme action à réaliser prioritairement et pressent le MRNF d'agir.
- L'importance de réduire le taux de perturbation dans la ZHR;
- La nécessité de collaborer au maintien du certificat FSC;
- Le souhait des communautés autochtones de participer au projet d'un point de vue opérationnel;
- Que les consultations ont permis de voir que la majorité des organisations et citoyens sont favorables au projet;
- Que les commentaires défavorables portent essentiellement sur la perte d'accès au territoire pour pratiquer la chasse dans les zones ciblées par la fermeture; sans y en restreindre la pratique;
- Qu'en moyenne, 460 km de chemin sont implantés, améliorés ou font l'objet de réfection en Gaspésie chaque année;
- Que des budgets sont disponibles pour des travaux en 2025;
- Que la DGFo-11 a étudié la possibilité de maintenir certains accès supplémentaires aux accès identifiés en amont de la démarche, mais que cette façon de faire ne permet pas d'atteindre pas l'objectif de réduction du taux de perturbation.

--

La DGfo propose d'aller de l'avant, graduellement, avec une proposition de fermeture de chemins ainsi :

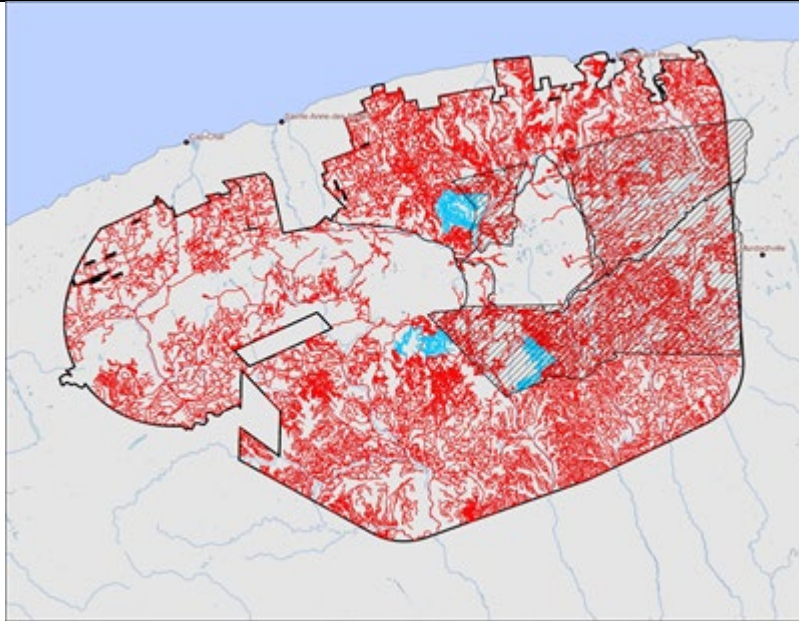
1. Pour le secteur situé entièrement sur le territoire de la réserve faunique des Chic- Chocs (128 km) : procéder à la fermeture des chemins en deux étapes, soit 1) affichage au cours de l'été 2025 et 2) fermeture en 2026. Cette stratégie vise à permettre à la SEPAQ d'honorer les forfaits déjà vendus pour la saison de chasse 2025-2026. **Un ajustement pourrait avoir lieu à la suite d'une visite terrain avec la SÉPAQ. Le résultat final sera envoyé aux membres de la TGIRT;**
2. Pour le secteur Lac Vison situé à la frontière entre la réserve faunique des Chic-Chocs et le territoire « libre » : procéder à la fermeture des chemins sur le territoire de la SÉPAQ et trouvant leurs origines sur la réserve faunique ou enclavés par celle-ci., soit environ 98 km de chemins sur les 207 km proposés. Les chemins fermés illustrés sur la figure ci-contre sont déclinés ainsi :
 - Chemins Lidar (impraticable) 65,6 km, représente 67 % de la fermeture totale;
 - Chemins Routard 32,7 km, représente 33 % de la fermeture totale;
 - 18,1 km à l'intérieur de la réserve faunique
 - 14,6 km sur le territoire « libre »

Le projet est prévu en deux étapes, soit 1) un affichage au cours du printemps 2025 et 2) une fermeture à l'été 2025.

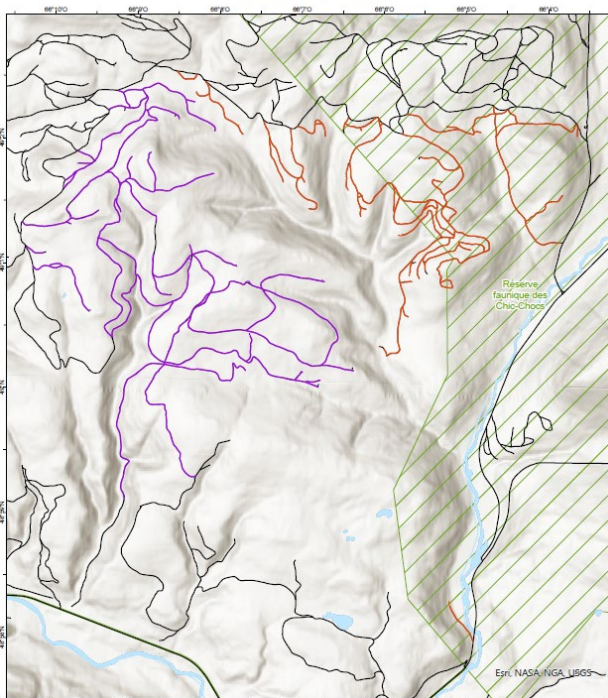
3. Pour les autres chemins ayant fait l'objet de consultation pour ce secteur, une fermeture graduelle est envisagée une fois le projet pilote pour les caribous montagnards de la Gaspésie en vigueur. Un retour à la TGIRT sera fait avant toute autre fermeture.

Des 549 km proposés en consultation, seulement 14,6 km de chemin praticable sur le territoire dit « libre » sont proposés en fermeture avec la mesure d'harmonisation proposée. Ce qui représente 2,7% des chemins en consultation.

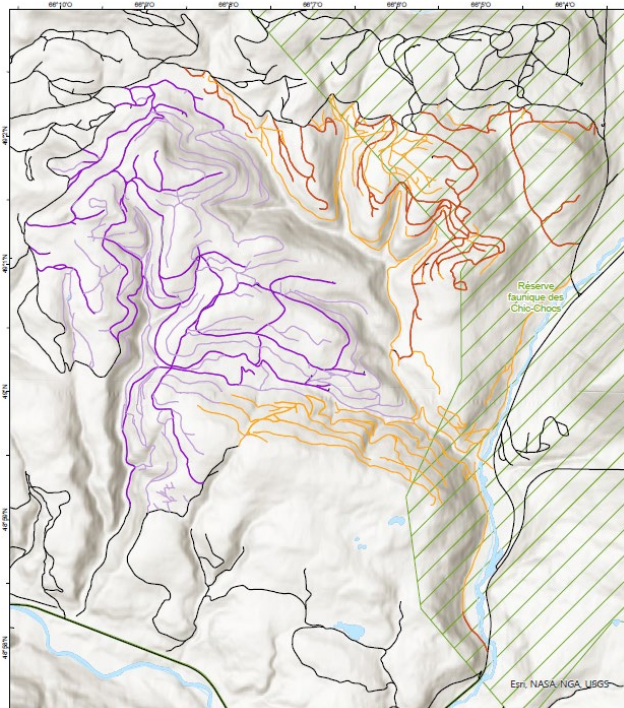
Secteur	Nombre de km soumis en consultation	Nombre de km proposés en fermeture en 2025 et/ou 2026	Nombre de km à harmoniser une fois le projet pilote officialisé
Secteur Nord (Secteur à la frontière Réserve faunique / territoire libre)	207 km	98 km (affichage et fermeture 2025 des chemins situés dans la Réserve faunique ou enclavés par celle-ci)	109 km
Secteur Sud-Ouest (Secteur en territoire libre seulement)	214 km		214 km
Secteur Sud-Est (Secteur Réserve faunique seulement)	128 km	128 km (Affichage 2025 et fermeture 2026)	
Total	549 km	208 km	341 km



Projet de démantèlement de chemins - ROUTARD
Secteur nord : Lac Vison



Projet de démantèlement de chemins - LIDAR et ROUTARD
Secteur nord : Lac Vison



7. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE

Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :

Une visite terrain sera planifiée au printemps pour le secteur de la Sépaq au sud-est pour planifier la fermeture de chemins de 2026. Autrement, la proposition est adoptée conditionnellement à l'approbation du conseil des maires de la MRC de la Haute-Gaspésie lors de sa rencontre du 13 mai. Si le conseil des maires approuve, la proposition est adoptée. Sinon, on entame un processus de règlement des différends, dont la rencontre se tiendrait le 15 mai en après-midi. Dans le cas d'un

règlement des différends, la recommandation sera adoptée, les acteurs souhaitant être présents le cas échéant sont le CREG, le CENG, la MRC de la Haute-Gaspésie, le regroupement des MRC de la Gaspésie pour la voirie forestière (observateur), la Sépaq et des acteurs de l'industrie.

8. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION

Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.

9. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES